

# Une année sous le signe du nouveau décret

En janvier 2018, Rio Tinto accueillait positivement l'obtention d'un nouveau décret pour le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Celui-ci permettra de poursuivre la mission de ce programme unique au Québec, soit de contrer l'érosion en tenant compte du développement durable qui comprend les éléments sociaux, environnementaux, économiques et techniques.

La démarche de consultation avec le milieu, entamée en 2014, a été un exercice important qui a permis de cheminer vers un meilleur programme et vers une gestion durable du lac Saint-Jean. Le nouveau décret, d'une durée de 10 ans, a aussi établi le nouveau scénario de gestion des niveaux du lac Saint-Jean, en plus de prévoir un modèle de gestion participative.

Rio Tinto remercie tous ceux qui ont participé au processus environnemental et salue l'implication de nombreux intervenants et organismes représentant l'ensemble des usagers du lac Saint-Jean au sein des trois MRC et de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Ils ont contribué à bonifier le Programme de manière importante.

## Nouveau mode de gestion

Le nouveau décret gouvernemental a amené des changements au mode de gestion des niveaux du lac Saint-Jean. Il représente un bon exemple de compromis entre les différents aspects du développement durable et concilie les besoins des différents usagers, dont les riverains, les navigateurs, les besoins fauniques et les besoins énergétiques.

|                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Niveau minimum : 12 pieds / niveau maximum : 15,5 pieds. Le niveau maximum représente une baisse d'un pied par rapport à l'ancien décret pour une période de plus de 100 jours.</p> <p>Rappelons que 50 % des phénomènes d'érosion se produisent à l'automne, pendant la principale période de tempête.</p>                                              |
|  | <p>Niveau minimum : 2 pieds / niveau maximum : 15,5 pieds.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|  | <p>Le niveau de 16,5 pieds pourra être dépassé pour une période maximale de 12 jours et porté graduellement à un niveau maximal de 17 pieds.</p> <p>Cette montée graduelle s'effectue pendant la période de décrue, lorsque les apports sont à la baisse et en contrôle. Les conditions hydrométéorologiques sont suivies de près durant cette période.</p> |
|  | <p>Niveau minimum : 14 pieds, jusqu'au 7 septembre / niveau maximum : 16 pieds, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.</p>                                                                                                                                                                                                                                      |

La mesure du niveau du lac a été ajustée dans le cadre du nouveau décret afin de mieux représenter le niveau moyen du lac Saint-Jean. Une pondération à 55 % de la valeur à la jauge de Roberval et à 45 % de la valeur à la jauge de Saint-Henri-de-Taillon est maintenant utilisée.

# Vents au lac Saint-Jean et conditions érosives inférieures à la moyenne en 2018

La rose des vents de l'année 2018 présente une plus grande proportion de vents en provenance de l'ouest-nord-ouest par rapport à la période de référence 1992-2014 et moins de vents en provenance de l'est-sud-est.

En termes de tempêtes, l'année 2018 se situe à 95 % de la moyenne avec 261 heures. Les tempêtes les plus intenses se sont produites en automne.

Pour la quatrième année consécutive, les conditions érosives ont été inférieures à la moyenne. L'évaluation annuelle des volumes érodés est réalisée par simulations numériques en tenant compte des niveaux d'eau, des vents à la station Mistook et de la durée de période d'eau libre de glace (plus courte en 2018).



**184**  
**JOURS**

libres de glace en 2018

Moyenne : 218 jours  
entre 1992 et 2014



## Travaux

Treize secteurs ont fait l'objet d'interventions autour du lac Saint-Jean en 2018. Plus d'un kilomètre de berge a été protégé de l'érosion, soit par des rechargements de plage ou par la construction de perré accompagnée de génie végétal. Cela représente 0,2 % du territoire suivi par le Programme.

| Sites                        | Localisation                          | Types de travaux                                                                            | Longueur (m)  | Période de réalisation  |
|------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------|
| Saint-Gédéon                 |                                       |                                                                                             |               |                         |
| 98.02.01                     | Chemin des Bernaches                  | Rechargement de gravillon avec couche de sable fin                                          | 50            | Du 7 au 11 décembre     |
| Métabetchouan-Lac-à-la-Croix |                                       |                                                                                             |               |                         |
| 91.03.01                     | Grand marais                          | Rechargement de gravillon avec couche de sable fin                                          | 150           | Du 11 au 13 décembre    |
| 92.03.02                     | Marais Bolduc                         | Réfection du perré                                                                          | 58            | Du 12 au 16 février     |
| 94.03.03                     | Foyer-du-Lac                          | Réfection d'un escalier                                                                     | 1             | Du 6 au 8 mars          |
| 2018.03.02                   | Quai municipal                        | Réfection du brise-lames                                                                    | 55            | Du 28 février au 7 mars |
| Desbiens                     |                                       |                                                                                             |               |                         |
| 2018.04.01/88.04.01          | Falaises d'argile                     | Réfection de perré                                                                          | 91            | Du 16 février au 2 mars |
| Saint-Félicien               |                                       |                                                                                             |               |                         |
| 90.10.03                     | (Saint-Méthode),<br>Rivière Ticouapé  | Réfection de perré                                                                          | 64            | Du 14 mars au 4 avril   |
| 91.10.02                     | (Saint-Méthode),<br>Chemin Villeneuve | Rechargement de gravillon avec couche<br>de sable et adoucissement de talus                 | 127<br>94     | Du 5 au 9 février       |
| Péribonka                    |                                       |                                                                                             |               |                         |
| 90.13.03                     | Route 169                             | Réfection de perré                                                                          | 31,5          | Du 5 au 9 mars          |
| 95.13.02                     | Route Maria-Chapdelaine               | Ajout d'un escalier                                                                         | 1             | Du 26 mars au 3 avril   |
| Saint-Henri-de-Taillon       |                                       |                                                                                             |               |                         |
| 88.15.01                     | Chemin sur le Lac                     | Rechargement de sable                                                                       | 160           | Du 11 au 20 décembre    |
| 94.15.01                     | Chemin sur le Lac                     | Rechargement de sable,<br>renforcement du perré de support<br>et construction d'un escalier | 37<br>36<br>1 | Du 8 au 19 mars         |
| 94.15.01                     | Chemin sur le Lac                     | Rechargement de sable                                                                       | 200           | Du 13 au 20 décembre    |

Chaque secteur où des interventions ont été réalisées en 2018 a fait l'objet d'inventaires archéologique et biophysique. Ceux-ci ont permis d'identifier les éléments sensibles de l'environnement dont l'intégrité a été conservée. Les nombreux suivis environnementaux se sont poursuivis en 2018 dans le cadre du Programme de contrôle et suivi.



# Arpentage

Dans le cadre du nouveau décret, cinq kilomètres de plage ont été ajoutés aux 45 kilomètres suivis par le Programme depuis 1986.

L'arpentage des plages 2018, réalisé en novembre, a permis de cibler des secteurs qui seront analysés en vue d'établir le prochain calendrier des travaux.

En 2018, la largeur moyenne des 50 kilomètres de plage mesurée à l'automne est de 27,4 mètres, soit une augmentation de 4,2 mètres par rapport à 2017. Ceci peut être expliqué par un accroissement de certaines plages en 2018. Parmi les cinq kilomètres de plages supplémentaires du nouveau décret, certains se situent dans des secteurs d'accumulation de matériaux.

Rio Tinto met à la disposition du public Geotopus, un outil interactif qui permet de suivre l'évolution des largeurs de plages à travers les années. Il est accessible au [www.energie.riotinto.com](http://www.energie.riotinto.com)



## Secteurs d'érosion sous surveillance

Une analyse de l'ensemble des observations recueillies a permis de dresser une liste de secteurs d'érosion sous surveillance. Ces secteurs représentent des zones sensibles qui pourraient nécessiter des travaux dans la prochaine programmation. En règle générale, ces secteurs nécessitent des suivis plutôt que des interventions à court terme.

| Villes                           | Secteurs                                                                                |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Saint-Gédéon                     | Saint-Gédéon-sur-le-Lac                                                                 |
| Métabetchouan<br>-Lac-à-la-Croix | Grand marais<br>Marais Bolduc et 13 <sup>e</sup> chemin                                 |
| Chambord                         | Pointe Desmeules, chemin Bérubé<br>Route du Rocher-Percé, chemin Gagnon                 |
| Roberval                         | Plage municipale – Pointe Scott                                                         |
| Saint-Prime                      | Domaine Parent<br>Chemin des Oies-Blanches                                              |
| Dolbeau-Mistassini               | Pointe Langevin<br>Racine-sur-le-Lac<br>Racine-sur-Mer<br>Ruisseaux Savard et Ptarmigan |
| Péribonka                        | Île du Repos<br>Ruisseau Boivin                                                         |
| St-Henri-de-Taillon              | Plage et Pointe Wilson                                                                  |

## Gestion hydrique

Ruissellement hivernal : 112 %

Crue 2018 : 104 % de la normale

Crue 2017 : 130 % de la normale

Remontée à 17 pieds après la crue :  
8 jours (du 5 juin au 12 juin)

Les balises du nouveau scénario de gestion ont été appliquées en donnant la priorité à la sécurité du public, en étroite collaboration avec le milieu.

Il n'y a pas eu d'ajout d'interventions au calendrier de travail à la suite du printemps 2018, mais il a été recommandé de communiquer à nouveau avec les différents usagers en 2019 afin d'éviter que les gens soient surpris par la montée du niveau jusqu'à 17 pieds.

Lors des épisodes où nous avons connu de faibles précipitations durant l'été, la production a été ajustée afin de limiter les impacts pour les riverains et les plaisanciers. En effet, Énergie Électrique a maximisé sa production à la Centrale Chute-des-Passes et a diminué celle à la Centrale Isle-Maligne, afin de limiter les impacts des faibles précipitations sur le niveau du lac Saint-Jean. De cette façon, nous avons réussi à réduire le taux de descente du lac pour les plaisanciers.

Le contexte hydrique et la nouvelle limite maximum de gestion du niveau lac Saint-Jean de 15,5 pieds en automne ont nécessité des déversements du 5 septembre au 9 novembre.

# Collaboration et transparence

## Participation du milieu

En 2018, l'équipe du programme a poursuivi le dialogue avec les divers intervenants dans le cadre du mécanisme de participation du milieu au projet. Tel que le prévoit l'entente avec le milieu, Rio Tinto a collaboré avec les élus et la communauté à la mise en place de la nouvelle structure de gestion participative, le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean. Celui-ci offre des tribunes d'échanges privilégiées entre Rio Tinto et les usagers du lac Saint-Jean en vue d'une meilleure conciliation des usages et le respect des notions du développement durable.

En 2018, Rio Tinto a reçu 29 demandes provenant de différents intervenants du milieu, ce qui est inférieur à la moyenne. La majorité de ces demandes seront traitées avec la programmation des travaux planifiés actuellement.



**175**  
rencontres  
en 2018



**29**  
demandes  
reçues

## Rencontre riveraine

L'équipe du Programme a tenu le 5 mai 2018 une première rencontre avec les représentants de plus de 80 associations de riverains du lac Saint-Jean. Cette rencontre a été une occasion d'ouvrir les canaux de communication directe, de répondre aux questionnements et de démystifier le processus pour les travaux, la gestion hydrique et le mécanisme de participation avec le milieu.

À la demande des participants, Rio Tinto a décidé de faire de cette rencontre un rendez-vous annuel, ce qui assurera le respect des principes de transparence et d'ouverture inclus dans l'entente de gestion participative.

## Communications

Le nouveau décret a permis à Rio Tinto de poursuivre et de bonifier ses pratiques de communications publiques, dont la publication régulière de l'infolettre « Berges en bref » (sept publications), des messages d'intérêt public à la radio pour aviser des risques reliés aux travaux ou aux déversements, ainsi que la publication de plusieurs fiches d'information concernant le programme ou des projets comme Belle Rivière.

## Investissement global : plus de 4 M\$



En 2018, Rio Tinto a réitéré son engagement de collaboration avec la communauté, de transparence où la sécurité du public demeure la priorité dans toutes les décisions. Des interventions de protection ont touché 13 secteurs en 2018 et elles ont été réparties dans six municipalités. Toutes les composantes du développement durable ont été prises en compte dans la réalisation de ces travaux.

## Pour plus d'information

Pour toutes questions concernant le Programme de stabilisation des berges ou pour signaler une situation d'érosion : 418 668-0151  
[communications.ee@riotinto.com](mailto:communications.ee@riotinto.com)

[www.energie.riotinto.com](http://www.energie.riotinto.com)



**Abonnez-vous à notre infolettre**

*Berges en bref* sur la page d'accueil de notre site Internet.